



## répartition temps de travail sur la semaine

Par **samaritain35**, le **10/02/2011** à **17:23**

Bonjour,

est-ce qu'un salarié à temps partiel peut dans sa répartition hebdomadaire travailler par exemple tous les lundis 7h15, alors que l'horaire contractuel pour un temps plein est de 7h sur une journée?  
cordialement.

Par **P.M.**, le **10/02/2011** à **17:31**

Bonjour,

C'est possible d'autant plus que l'horaire d'un temps plein n'est pas forcément limité à à 7 heures mais au maximum à 10 heures sur une même journée de travail...

Par **samaritain35**, le **10/02/2011** à **17:37**

d'accord mais comme nous avons un accord RTT spécifique de 10 minutes par jours, la répartition des heures de travail a été notifiée par accord et est de 7h + 10 minutes pour un temps plein. Du coup je me disais que la répartition du temps partiel était fausse.

Je vous remercie pour votre réponse